

Dossier présenté par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ
pour l'exercice d'activités soumises à autorisation,
sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope

Le Maire de la commune d'ESCRENNES

certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par M. le Préfet du
Loiret, par arrêté du **26 FEV. 2014** sur le projet présenté par :

la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ à ESCRENNES

pour l'exercice d'activités soumises à autorisation (conformément au code de l'environnement, et
notamment le livre I, parties législative et réglementaire, et le titre I^{er} du livre V, partie réglementaire),
ont été déposées en mairie après publication régulière et sont restées à la disposition du public.

A ESCRENNES, le *5 mai 2014* (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,
LENOBLE Denis

VU
LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,



(2) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

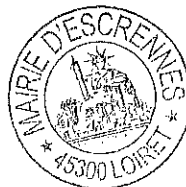
Le Maire de la commune d'ESCRENNES

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A ESCRENNES, le 5 mai 2014. (1)

(Sceau de la mairie)

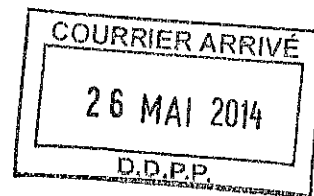
LE MAIRE,
LENOBLE Denis.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis LenoBLE".

Le Commissaire Enquêteur
Jean-Luc CAHIDE

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **ATTRAY**

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A **ATTRAY** - 6 MAI 2014 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,

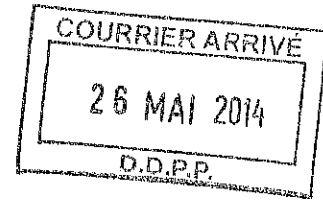


Dominique GAUCHER

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de DADONVILLE

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A DADONVILLE, le 12/05/2014 (1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE, Marc PETETIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Marc Petetin".

La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.

Jean-Luc GAHIDE

↳ A joindre au dossier d'enquête



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la commune de JOUY EN PITHIVERAIS

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A JOUY EN PITHIVERAIS, le 05/05/2014 (1)

(Sceau de la mairie)

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Martial Bourgeois".

LE MAIRE, *Martial BOURGEOIS*



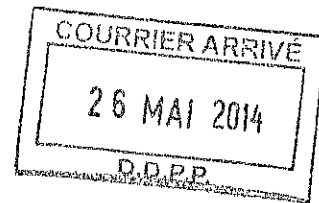
ARRIVÉ Le
06 MARS 2014 A
JOUY-EN-PITHIVERAIS
45480

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.

Jean-Louis GAHIDE

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLICQUE FRANCAISE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de LAAS

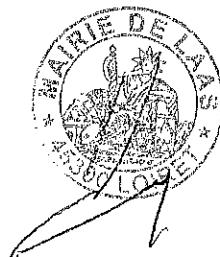
CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A LAAS, le 06 mai 2014

(1)

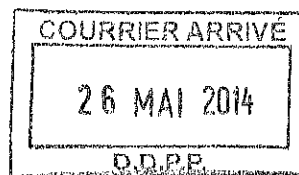
(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.

Le Commissaire Enquêteur
Jean-Luc GAHIDE



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de MAREAU AUX BOIS

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A MAREAU AUX BOIS, le *5 mai 2014*

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



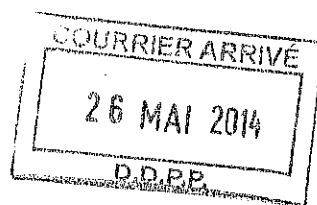
Claude De Muynck

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.

Le Commissaire Enquêteur
Jean-Luc GAHIDE

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLICQUE FRANCAISE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

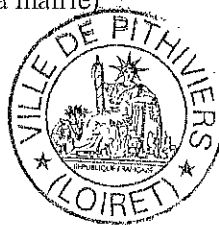
Le Maire de la commune de PITHIVIERS

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la Société BEAUCE GATINAIS BIOGAZ, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'ESCRENNES, ZAC Saint-Eutrope, a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute sa durée, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée, et notamment dans le voisinage de l'installation projetée.

A PITHIVIERS, le 05 MAI 2014 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



M. Philippe NOLLAND

(1) La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 5 mai 2014.
Le Commissaire enquêteur
Jean-Luc GAHIDE